

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020 - 2021

SOMMAIRE

Le mot du Président	05
Le message du Directeur	07
Situation économique	08
Situation du marché et prix	09 - 13
CCT du second œuvre romand	15
RESOR	16 - 17
Caution	18
FREPP Info	19
Formation de base	20 - 24
Championnats romands des métiers	25
Formation supérieure	26 - 27
Collecte des déchets spéciaux	28
FP ³ - Fonds professionnel romand de la plâtrerie-peinture	29
Les Vrais Pros!	30 - 31
Sécurité au travail	32
SUVA	33
Associations économiques (Constructionromande, USAM, UPS)	34 - 35
Fournisseurs partenaires	36 - 37
Remerciements	38
Commissions	40 - 41
En vente, team et comité FREPP	42 - 43

Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.



LE MOT DU PRÉSIDENT



REGARDER VERS L'AVENIR...

L'année écoulée a été, pour beaucoup, au mieux compliquée, au pire difficile, voire très difficile pour certains. Cette sacrée pandémie, d'une ampleur, d'une virulence et d'une durée que nous pouvons considérer d'historique, a bien évidemment chamboulé nos habitudes, nos calendriers et nos chantiers. Entre les reports, les interdictions, les contraintes sanitaires à appliquer et la problématique d'une clientèle indécise et réticente à recevoir nos entreprises, il a fallu, dans ce contexte particulier, organiser nos structures de la meilleure manière; ceci afin de malgré tout maintenir l'exploitation d'une entreprise, donner du travail à nos collaborateurs et contribuer, chacun à notre échelle, à ce que l'économie ne s'effondre pas, et qu'en plus de la pandémie, on ne doive pas faire face à une crise économique encore plus sévère que dans les années 80.

Bel exploit malgré tout cela de tenir la tête hors de l'eau, tout de même quelque peu cabossé, fragilisé, mais toujours prêt à relancer la machine à bonne allure. Cependant, cette pandémie a eu une autre incidence insoupçonnée, du moins dans cette ampleur, c'est la disponibilité et les prix des matières premières. Ce qui devient rare renchérit forcément, c'est bien connu. Mais là encore, c'est la longueur des délais pour obtenir les produits et la hausse vertigineuse des tarifs qui ont surpris.

L'inquiétude des augmentations successives des tarifs a rapidement fait face à l'angoisse de ne pas obtenir les matériaux. Car sans marchandise, pas de travaux avec toutes les complications qui en découlent : mise au chômage du

personnel, respect des délais, pénalités, diminution importante des marges, déjà fortement impactées dans un contexte de concurrence malsaine.

Ces défis considérables auxquels nous devons faire face n'auront pas raison de notre farouche volonté de tenir le gouvernail. Mais dans ce contexte, il faut évidemment tout l'engagement des chefs d'entreprises que nous sommes. Jamais et les entreprises, et en particulier les PME, n'auront autant contribué à tenir en haut la place économique de notre pays grâce à leur abnégation.

Demain, lorsqu'il s'agira de dresser le bilan de cette pandémie et ses conséquences, il serait bon que nos édiles et nos autorités s'en souviennent : ce sont les PME qui portent à bout de bras le socle solide de l'économie de notre pays. Après cette tempête violente, une météo plus clémente devrait pouvoir permettre à nos entreprises de naviguer à nouveau sereinement, de retrouver un rythme de croisière nécessaire à assainir le bilan de nos entreprises et envisager le futur avec plus d'entrain et d'optimisme.

André Buache
Président FREPP



LE MESSAGE DU DIRECTEUR



Impossible évidemment de dresser une rétrospective de l'année écoulée sans évoquer cette satanée pandémie du Covid-19. Alors promis, juste pour expliquer son influence sur les activités de la FREPP qui ont été passablement perturbées. Mais par rapport à d'autres secteurs économiques, nous ne pouvons pas trop nous plaindre.

Quelques cours annulés, des assemblées cantonales repoussées, par écrans interposés ou par circulation, un déploiement de force nécessaire pour faire en sorte que nos chantiers puissent se poursuivre, pour que les conditions pour cela soient praticables, pour que les maîtres d'œuvre soient compréhensifs et que les syndicats prennent la mesure de la gravité de la situation et cessent leurs cris d'orfraie appelant à stopper toute activité. Voilà pour faire court, le menu de 2020 revisité, façon COVID.

Avec le recul, on peut affirmer que cela ne s'est pas trop mal passé. Mais alors que nous pensions avoir fait le plus dur, voilà que les conséquences indirectes de la pandémie nous rappellent que l'activité économique de nombreux pays a été stoppée, ou fortement ralentie, et qu'à tous niveaux de la chaîne d'approvisionnement, les conséquences de ces ralentissements s'additionnent, avec pour corollaire des augmentations de prix inimaginables et des délais de livraison incroyables.

Des contacts immédiats avec nos fournisseurs nous ont rapidement rendus à l'évidence.

Aucune chance de faire changer quoi que ce soit en amont de la chaîne. Il faut donc user de tout notre pouvoir de conviction, pour obtenir des adaptations de prix, des suppressions de

pénalités de retard et des délais prolongés. Heureusement, cette problématique étant généralisée à toutes les branches de la construction (et à d'autres d'ailleurs), nos clients se rendent vite compte que les conditions ont changé et qu'il sera difficile de garantir les prix, et encore moins les délais.

Voilà où nous en sommes actuellement. Ces problèmes n'ont pas empêché la FREPP d'aller de l'avant, de poursuivre avec plus d'engagements encore la défense des intérêts de nos entreprises et de nos belles professions. Car comme dit l'adage : C'est dans les difficultés que l'on reconnaît la qualité du capitaine et de son équipage. Dans les pages suivantes, vous découvrirez le parcours du navire de la FREPP, qui navigue pour vous !

Marcel Delasoie
Directeur FREPP

SITUATION ÉCONOMIQUE

La situation économique romande est depuis plusieurs années dans un bon trend. Le PIB romand est souvent supérieur au PIB suisse et le dynamisme de la place économique romande est réjouissant. Les prévisions économiques sont, aujourd'hui encore plus qu'hier, très aléatoires. Nous vivons une situation inédite et cette pandémie a influencé le fonctionnement de tous les secteurs économiques de tous les pays du monde. C'est donc une gageure que de vouloir tirer des plans sur la comète.

Ce que l'on peut constater, c'est que le secteur de la construction, s'il a été perturbé en début de pandémie à la suite des mesures imposées par la Confédération, s'est rapidement repris pour atteindre aujourd'hui un rythme soutenu. Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale ont chamboulé le déroulement de certains chantiers, mais globalement, comparativement à d'autres secteurs économiques, la construction s'en tire sans trop de dommages.

Quant à l'avenir, il ne reste qu'à espérer que cette pandémie soit derrière nous et que le vaccin empêche toute nouvelle propagation dans les proportions que nous avons connues lors de ces vagues successives. Les vaccinosceptiques

n'ont pas le droit de prendre en otage le reste de la population et contribuer à un retour d'un confinement partiel et d'un nouveau ralentissement de l'économie.

TAUX DE LOGEMENTS VACANTS

AU 1^{er} JUIN 2020

Les deux grandes villes romandes mises à part, les taux de logements vacants dépassent largement le taux considéré comme un taux de rotation normal des logements. Les taux hypothécaires au plus bas et les intérêts négatifs incitent toujours les caisses de pension et fonds de placement à investir dans le bâtiment en se contentant, dans certains cas, de rendement de 2 %. La pléthore d'appartements sur le marché n'est donc pas près de se résorber.

TAUX DE LOGEMENTS VACANTS AU 1^{er} JUIN

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
FR	0.66 %	0.78 %	0.96 %	1.24 %	1.34 %	1.51 %	1.83 %	1.89 %
GE	0.36 %	0.39 %	0.41 %	0.45 %	0.51 %	0.53 %	0.54 %	0.49 %
NE	0.82 %	1.04 %	1.28 %	1.15 %	1.53 %	2.04 %	2.39 %	2.35 %
VS	1.30 %	1.58 %	1.76 %	1.81 %	2.25 %	2.37 %	2.09 %	2.40 %
VD	0.61 %	0.68 %	0.68 %	0.81 %	0.91 %	1.08 %	1.10 %	1.37 %
Suisse	0.96 %	1.08 %	1.19 %	1.30 %	1.45 %	1.62 %	1.66 %	1.72 %

SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES ET PRIX

8, 20, 30, 50 %, les annonces de hausses des prix des matières premières, dans un premier temps pour les produits dérivés du pétrole, puis généralisés, se sont succédé à un rythme et une ampleur jamais vécue. Si l'on pouvait s'y attendre lorsque la pandémie s'affaiblissait et l'économie redémarrait, aucun spécialiste du marché n'avait prédit de hausse de prix dans de telles proportions. Mais le pire est que le prix devient un problème secondaire lorsque l'approvisionnement n'est plus assuré. Sans fournitures, c'est toute l'entreprise qui est dans l'impossibilité de travailler. Les délais qui se comptaient en semaine se comptent désormais en mois. L'unité

de négociations avec nos fournisseurs n'est plus des %, mais des semaines.

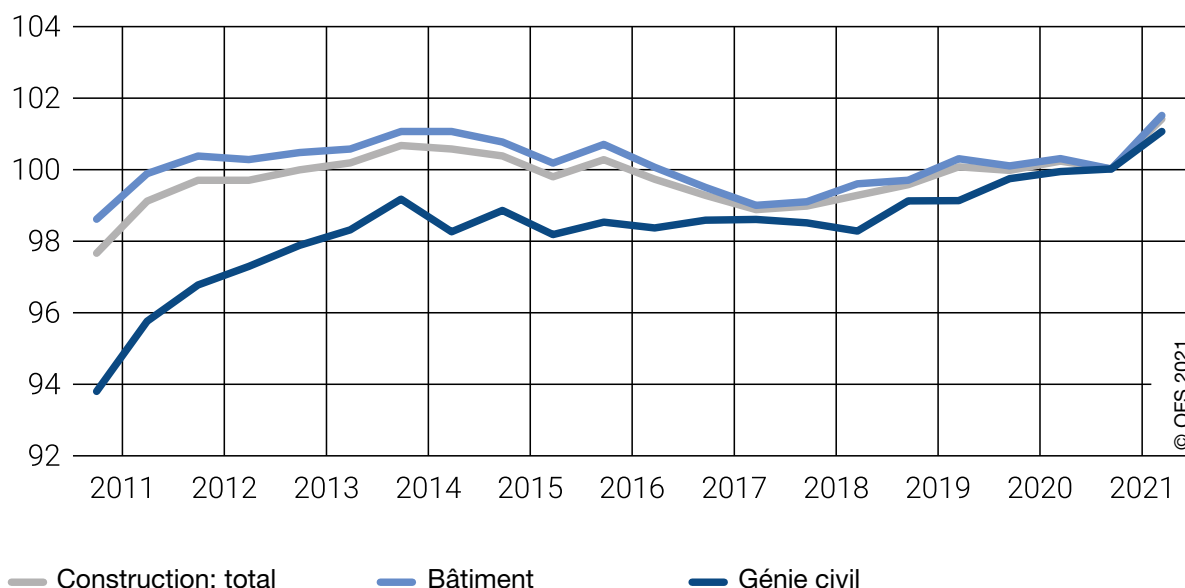
Une délégation de la FREPP a dès le début de cette problématique, pris contact avec certains de nos fournisseurs pour avoir une discussion concernant cette situation. Au niveau suisse, ces derniers sont cependant au même niveau que nos entreprises : ils prennent acte des informations qui leur parviennent, tant en ce qui concerne les délais que les prix.

L'entrepreneur plâtrier-peintre qui doit exécuter des travaux pour un prix convenu depuis souvent plusieurs mois, est cependant beaucoup plus impacté dans ses marges sans pouvoir souvent adapter ses prix. Heureusement, il reste des clients compréhensifs et désireux de trouver une solution praticable avec les entreprises.

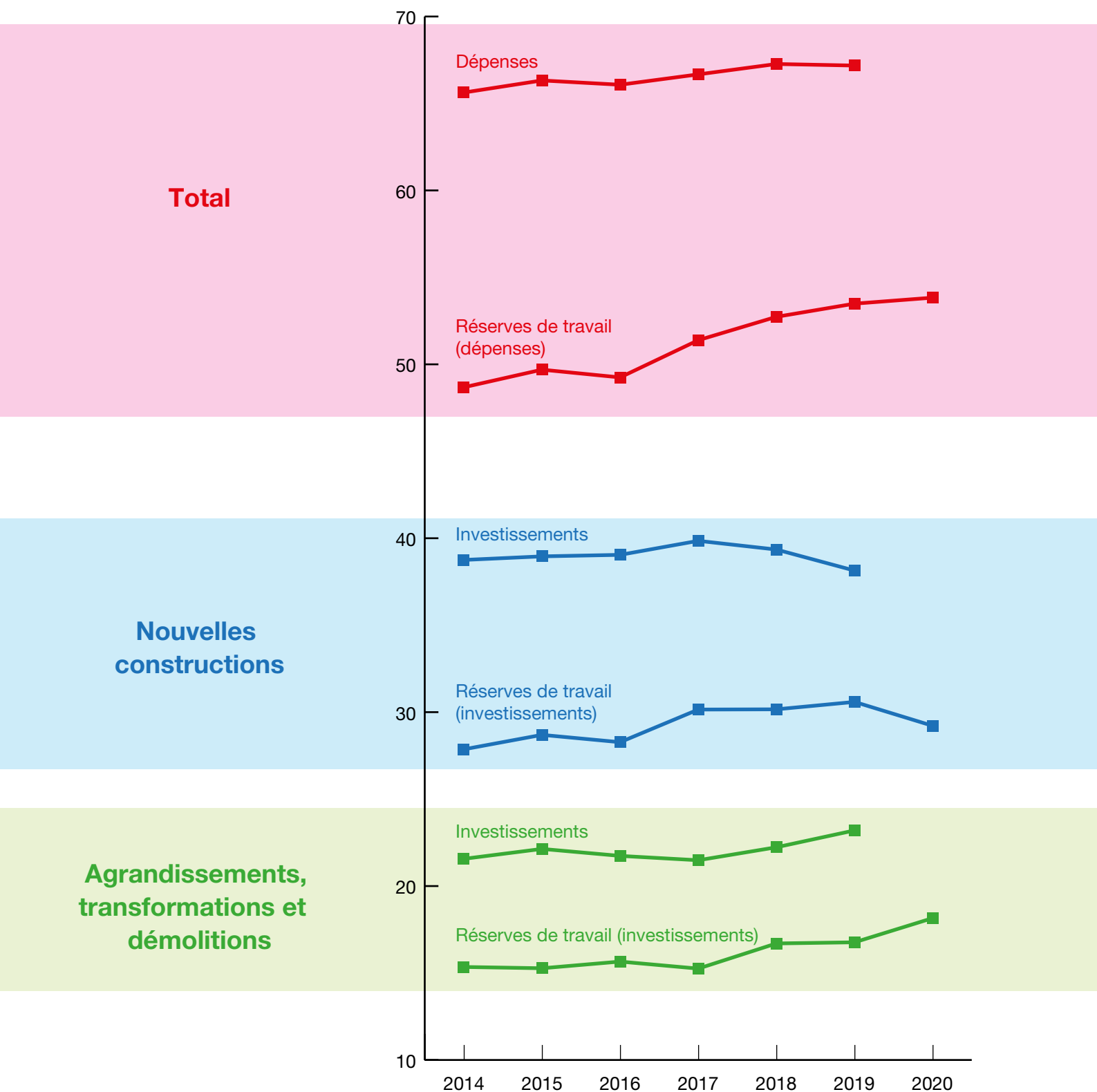
>>>

Evolution de l'indice des prix de la construction pour la Suisse

Base octobre 2020 = 100



Dépenses et réserves de travail dans la construction en Suisse (en milliards de francs)



C'est dans ce sens que nous avons édité un courrier à l'attention de vos clients et demandé une lettre explicative d'un fournisseur.

Nous vivons donc une période extrêmement difficile à gérer. Il est important de rendre vos clients attentifs au fait que les délais de livraisons des produits ne sont pas garantis et que vous ne pouvez pas accepter de pénalités de retard liées à ce phénomène.

Pour la suite, nous ne pouvons qu'inviter les chefs d'entreprise à être attentifs à l'évolution de l'économie mondiale et des marchés internationaux, et en particulier l'évolution du prix du pétrole. Une baisse significative va immédiatement contribuer à une détente du marché et vraisemblablement des prix. Wait and see...

breuses. On constate que ce sont essentiellement les entreprises de peinture qui deviennent des entreprises mixtes. La Suisse alémanique suit cette tendance de façon encore plus marquée, même si les entreprises mixtes n'y représentent encore que 25 % du total contre maintenant 60 % en Suisse romande.

A défaut d'avoir pu maintenir une formation mixte de «plâtrier-peintre» qui se justifierait de plus en plus au vu de ces constats, la formation modulaire et complémentaire en travaux de plâtrerie destinée aux détenteurs d'un CFC en peinture, que la FREPP projette de mettre sur pied permettra de répondre aux besoins dans ce domaine.

EVOLUTION DES ENTREPRISES ET DES EMPLOIS

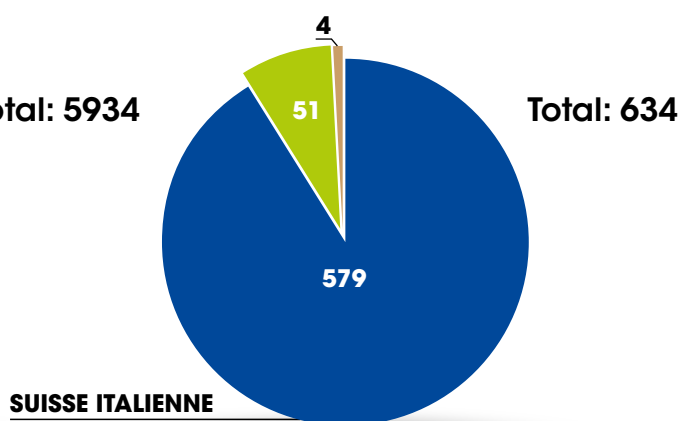
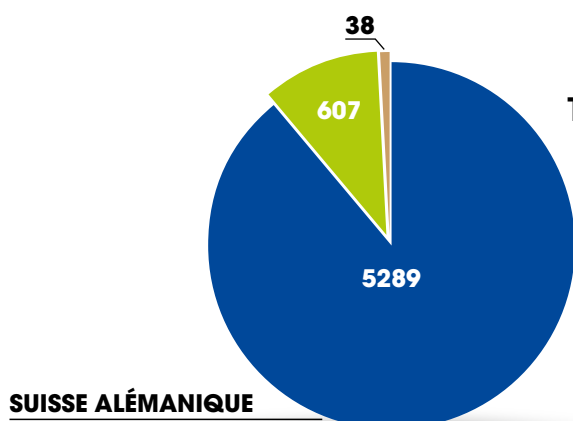
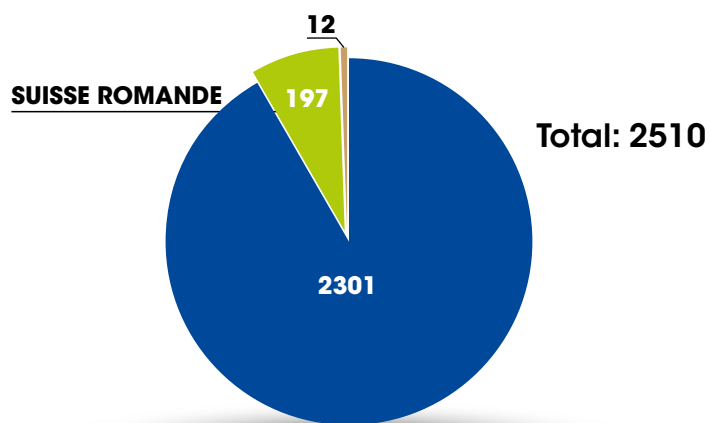
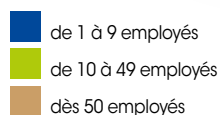
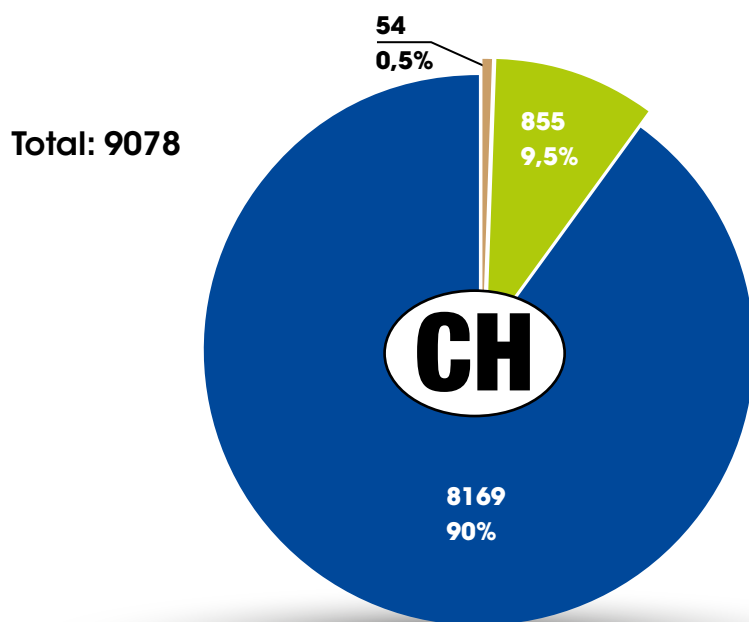
La tendance est claire. Tant au niveau des entreprises que des emplois, les entreprises mixtes «plâtrerie et peinture» sont de plus en plus nom-

CONSTRUCTION ET LOGEMENT LES PRINCIPAUX CHIFFRES

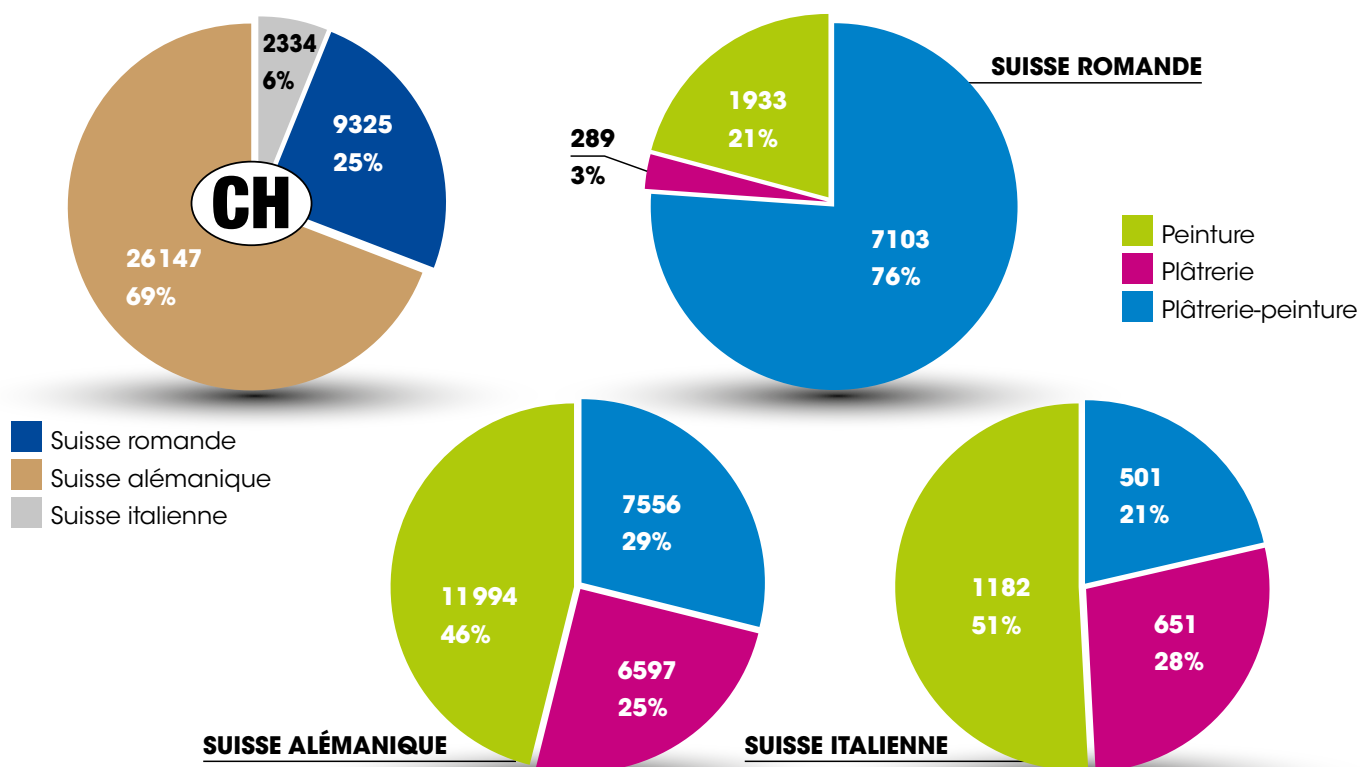
Bâtiments à usage d'habitation	1 756 927
Nouveaux bâtiments avec logements	12 190
Nombre total de logements	4 582 272
Logements nouvellement construits	53 199
Surface moyenne par logement	99 m ²
Surface par habitant	46 m ²
Loyer moyen	Fr. 1 362.-
Habitants par logement	2,2
Habitant par pièce	0,59
Taux de logements en propriété	36,4%

>>>

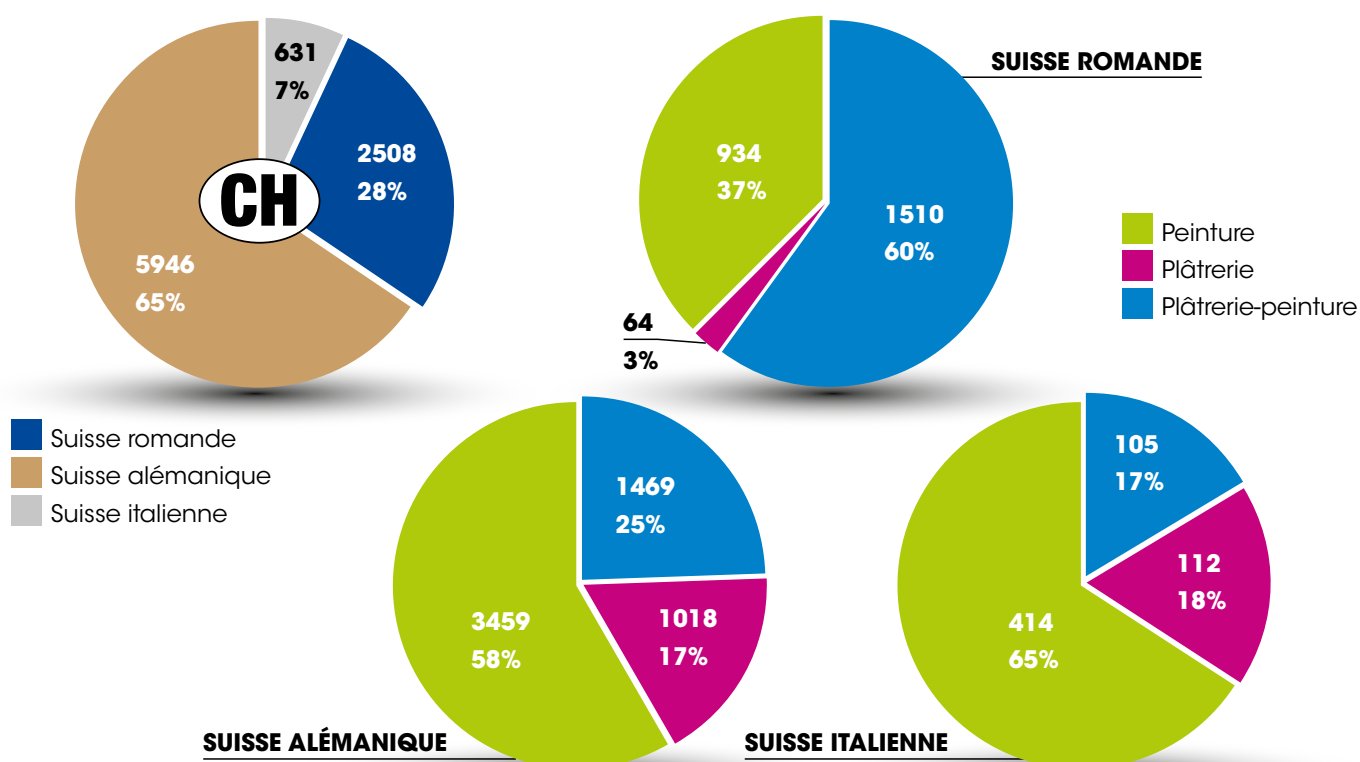
>>> NOMBRE D'ENTREPRISES PAR TAILLE DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



NOMBRE D'EMPLOIS DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE





SECOND ŒUVRE CCT ROMANDE

La Convention collective de travail du second œuvre romand 2019 – 2022, signée fin 2018, demeure donc en vigueur au moins jusqu'au 31 décembre 2022.

LE SYSTÈME D'INFORMATION ALLIANCE CONSTRUCTION (SIAC)

Le second œuvre romand s'est finalement mis d'accord pour adhérer au système d'information SIAC, adopté par l'ensemble des associations suisses du domaine de la construction. C'est une excellente chose que ce système de contrôle avec badge individuel soit unifié pour tous les domaines de la construction et toute la Suisse. Les exigences des associations romandes relatives aux informations que doit contenir le badge (carte professionnelle) sont plus élevées, mais permettront véritablement un contrôle optimal des travailleurs sur les points de contrôle suivants :

- la rémunération minimale y compris les majorations pour heures supplémentaires, travail de nuit, les dimanches et jours fériés ainsi que d'autres majorations selon la CCT applicable;
- le 13^e salaire;
- l'indemnité pour frais;
- la réglementation du temps de travail;
- les vacances.

Les parties à la CCT-SOR considèrent que des éléments supplémentaires doivent être prévus dans le standard minimum. Il s'agit des points suivants :

- l'affiliation au 1^{er} pilier et paiement des charges sociales (carte Pro et Badge genevois);
- l'affiliation au 2^e pilier selon CCT et paiement des charges sociales (hors FR et JU);

- la conclusion d'une assurance perte de gain maladie selon CCT et paiement des primes;
- le respect des dispositions de la CCRA.

L'intégration au système SIAC de l'ensemble de ces points de contrôle demande encore un important travail de la part des commissions paritaires régionales et romandes, mais il est, à terme, indispensable à l'efficacité des contrôles de chantier.

SALAIRES

Conformément à l'alinéa 6 de l'art 60 qui prévoit que les salaires sont adaptés annuellement sur la base de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (valeur au 31 août), les salaires réels de tous les travailleurs sont donc restés inchangés, de même que la grille des salaires minimums.

2022

En 2020, l'augmentation accordée correspondait à l'évolution de l'IPC jusqu'à fin août 2019, soit 102,1 points. En 2020 cet indice a connu une baisse avant d'entamer une lente hausse qui le porte à fin juillet 2021 à 101,9 points, soit 0,2 points inférieur à l'indice d'août 2019.

Aucune adaptation conventionnelle des salaires n'est donc nécessaire. Une rencontre entre partenaires sociaux sera cependant fixée pour débattre de la question. En cette année où les marges de nos entreprises ou nos marges ont fondu de façon importante en début d'année avec la hausse des matériaux, il est difficile de fixer des augmentations linéaires des salaires effectifs. Cependant, les entreprises en situation de le faire ne manqueront pas de gratifier leurs collaborateurs les plus méritants.

RESOR

La Fondation de retraite anticipée des métiers du second œuvre du bâtiment de Suisse occidentale RESOR compte quelque 36 000 assurés pour plus de 4 300 entreprises affiliées et une masse salariale annuelle dépassant CHF 1,6 milliard. Elle s'étend sur tous les cantons romands ainsi que dans le Jura bernois, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et le Tessin. 37 % des entreprises affiliées sont actives dans le domaine de la plâtrerie-peinture.

L'année 2020 a connu un record de départs en retraite anticipée! 207 personnes ont quitté le monde professionnel pour bénéficier de RESOR, soit 30 de plus qu'une année auparavant. Du jamais vu dans l'histoire de la Fondation! Cela n'est pas dû à la crise sanitaire et à la pandémie du Covid-19, mais bel et bien aux générations nombreuses arrivant en préretraite.

Cet afflux de rentiers n'a pas pu être absorbé par la hausse des cotisations introduite en 2019 et l'exercice se chiffre par un résultat structurel négatif à hauteur de 1,7 million de francs. Cependant la nouvelle Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR) a anticipé ce phénomène puisqu'une hausse des cotisations à 2,1 % est d'ores et déjà entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et une prochaine est prévue pour 2023 à 2,2 %.

Le tableau ci-dessous montre le résultat net de l'activité d'assurance depuis la création de la Fondation. L'arrivée à la retraite anticipée de la génération nombreuse des baby-boomers et ses conséquences pour RESOR ainsi que l'effet des mesures prises y sont clairement visibles.

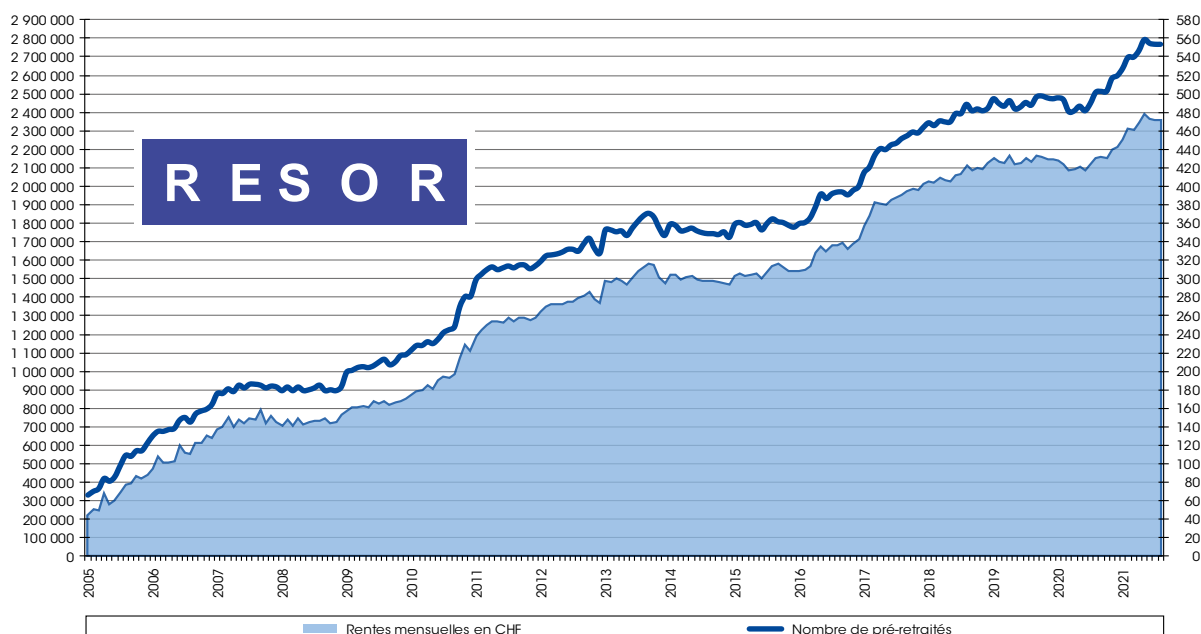
Il est à mentionner également que la crise pandémique du Covid-19 n'a pas eu d'impact sur l'exercice 2020. La masse salariale a augmenté de 1,7 %. Il est vrai que les entreprises ayant dû mettre une partie de leur personnel en RHT ont déclaré l'entier des salaires aux assurances sociales et que de ce fait, cela n'a pas d'impact sur la Fondation. De plus, la bourse, après une cassure violente en mars 2020, s'est très bien reprise pour finir l'année. RESOR comptabilise une performance financière de +3,6 % pour l'année dernière.

Cette évolution porte à ce jour le nombre des pensionnés actuels à quelque 560 personnes et à plus de 2,3 millions de francs de rentes versées tous les mois.

Le secteur de la plâtrerie-peinture dans son ensemble représentait à la fin 2020 35 % des rentiers de l'institution. Ramené à la Suisse romande, 22 % des pensionnés de la Fondation RESOR sont des plâtriers-peintres romands.

	31.12 2011	31.12 2012	31.12 2013	31.12 2014	31.12 2015	31.12 2016	31.12 2017	31.12 2018	31.12 2019	31.12 2020	Août 2021
Nombre de préretraités plâtriers-peintres	136	146	149	147	136	166	190	205	199	182	190
Proportion de préretraités plâtriers-peintres	43%	44%	43%	43%	39%	41%	41%	42%	40%	35%	34%

y compris les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Tessin



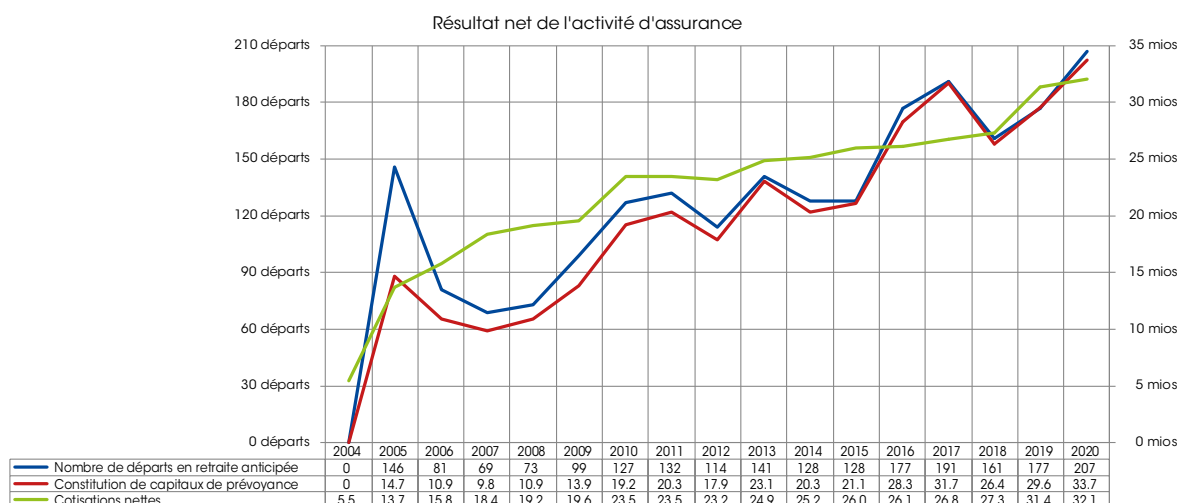
En août 2021, le secteur de la plâtrerie-peinture dans son ensemble compte 190 bénéficiaires pour un montant de rentes mensuelles versées de 804 412 francs (34 % du nombre de rentiers). Si l'on observe pour la même période le nombre de préretraités romands de la profession (sans les deux Bâle et le Tessin), on dénombre 122 bénéficiaires, soit 22 % des rentiers, pour des rentes mensuelles à hauteur de 514 353 francs.

Sur les dernières années observées, le taux de départ informe qu'en moyenne 7 travailleurs sur 10 cessent leur activité professionnelle avant l'âge AVS afin de profiter d'une retraite anticipée.

LES DÉCISIONS PRISES SONT JUSTES, EFFICACES... ET À POURSUIVRE

La santé financière de la Fondation de retraite anticipée RESOR est et reste des plus saines. En effet, tous les capitaux de prévoyance nécessaires à assumer les prestations des préretraités en cours sont entièrement constitués. De plus, des fonds libres importants ont pu être mis de côté pendant ces dernières années et le taux de couverture se situe à 215 %. Cette situation enviable ainsi que les décisions d'ores et déjà prises par les partenaires sociaux permettent à la Fondation d'affronter un avenir incertain avec optimisme et confiance.

Pour plus d'informations : www.resor.ch



CAUTION

POUR QUI ET COMMENT ?

L'annexe VI de la convention collective de travail du second œuvre romand contraint toutes les entreprises de plâtrerie-peinture, souhaitant être actives sur territoire romand, à s'acquitter d'une caution de 10 000 francs. Le but de cette caution est de garantir le paiement des contributions professionnelles, des frais d'exécution, d'éventuelles amendes conventionnelles qui pourraient être prononcées à l'encontre d'une entreprise ayant contrevenu aux dispositions de la CCT.

COMMENT S'ACQUITTER DE CETTE CAUTION ?

Les membres des associations cantonales membres de la FREPP sont directement couverts par cette dernière. Ils n'ont donc aucune démarche à entreprendre. Ils reçoivent automatiquement leur certificat de la part de la FREPP.

Les autres entreprises sises en Suisse romande doivent, quant à elles, déposer une caution auprès du Centre suisse de gestion des cautions à Pratteln (voir ci-après), que ce soit sous la forme d'une garantie bancaire, d'une police d'assurance ou directement par le versement du montant de 10 000 francs (ou moins si son chiffre d'affaires est inférieur à 20 000 francs par an).

Pour les entreprises étrangères, c'est également le Centre suisse de gestion des cautions à Pratteln qui s'occupe de l'encaissement, et le cas échéant, de la restitution du montant. La caution est obligatoire sur tout le territoire romand couvert par la CCT-SOR depuis le 1^{er} octobre 2013. Il faut relever qu'en ce qui concerne la Suisse alémanique, une caution identique est exigée sur tout le territoire couvert par la CCT de la plâtrerie-peinture alémanique. La caution versée auprès du Centre suisse de gestion des cautions est valable pour tout le territoire suisse.

CENTRE SUISSE DE GESTION DES CAUTIONS (CSGC)

Hardstrasse 1 - 4133 Pratteln

Tél. 061 927 65 52 - Fax 061 927 66 52

E-mail: info@zkvs.ch

www.zkvs.ch



FREPP INFO

UN MAGAZINE UNANIMEMENT APPRÉCIÉ

Distribué aujourd'hui à plus de 5000 exemplaires par édition, en particulier à toutes les entreprises de plâtrerie-peinture mais aussi à tous les bureaux d'architecture, agences immobilières et services cantonaux ou communaux des constructions, le FREPP Info est devenu la référence en terme de magazine professionnel en Suisse romande. Ses lecteurs apprécient unanimement la diversité de son contenu, la qualité des articles techniques réalisés par les deux commissions «peinture» et «plâtre» et des reportages réalisés, le courage des prises de position des présidents, directeur ou secrétaires romand ou cantonaux, et la qualité des photos, de la présentation et du graphisme.

Ce résultat est le fruit du travail concerté des commissions de rédaction, Techno GR et Plâtre qui effectuent, toutes, un travail sérieux, engagé et de grande qualité. Nos remerciements vont à toutes les personnes qui collaborent, de près ou d'un peu plus loin, à la réussite de notre magazine professionnel de la FREPP (voir liste en page 40 et 41).

Ce rapport est l'occasion de rappeler aux membres que le FREPP Info leur appartient et que toutes propositions d'article sur des réalisations intéressantes, du point de vue technique, historique, symbolique, mais aussi de simples coups de cœur, sont les bienvenues et nous y accorderons toute l'attention voulue. N'hésitez donc pas à appeler la rédaction pour nous faire part de vos suggestions. De même si vous fêtez un anniversaire marquant de votre entreprise, c'est avec plaisir que nous le relèverons dans notre magazine professionnel.

NOUVEAUTÉ DE CETTE ANNÉE

Les reportages spécifiques des chantiers feront l'objet de tirés à part remis gratuitement à 20 exemplaires à l'entreprise concernée. Sur demande, celle-ci peut obtenir autant d'exemplaires supplémentaires souhaités.

A noter que le FREPP info effectue à nouveau une tournée des cantons avec des éditions spéciales qui sont l'occasion de présenter les associations et les entreprises membres des cantons concernés.

A l'heure où nous sommes confrontés à la concurrence de pseudo-entreprises réalisant des travaux à l'emporte-pièce, sans garantie ni respect de l'éthique professionnelle, il est extrêmement important de rappeler régulièrement ce que sont des travaux bien réalisés, d'une qualité irréprochable et qui nécessitent un professionnalisme à chaque étape de la réalisation, en bref des travaux de «VRAIS PROS». Et cette mission, le FREPP Info veut la remplir avec votre indispensable contribution.





FORMATION DE BASE

La commission de formation professionnelle pour la mise en commun des programmes de formation et une unification de ces derniers a poursuivi son travail. Au chapitre des ordonnances de formation, la collaboration avec les collègues de Suisse alémanique est constructive et porte ses fruits. Cette même synergie se retrouve au niveau de l'élaboration des épreuves d'examens, et les petites différences de pratique n'altèrent en rien la bonne cohésion de l'ensemble.

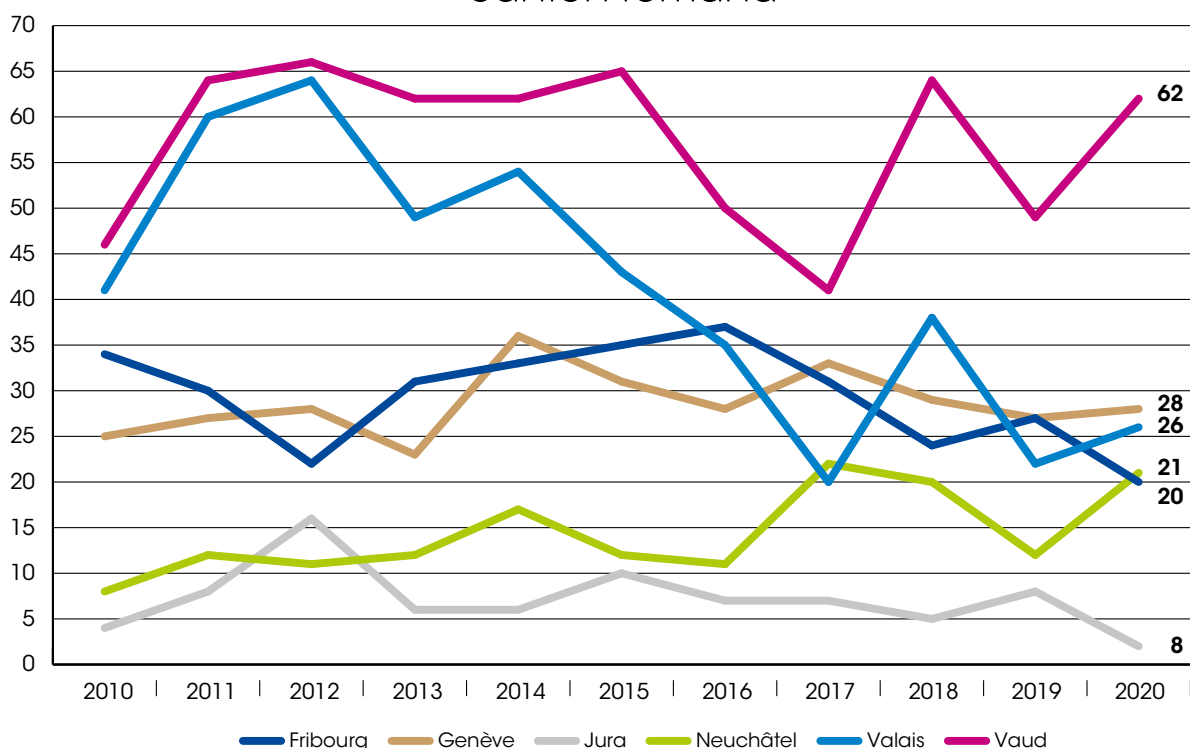
Au chapitre des supports de cours, après s'être investie pour la formation de peintre, la FREPP, avec le concours des maîtres enseignants, a mis à disposition de ces derniers et des apprentis des classeurs de cours intégrant la matière à enseigner par chapitre pour l'enseignement de la profession de plâ-

trier. Cet important ouvrage qui comprend plus de 1000 pages (3 classeurs) a pu être réalisé grâce à la matière fournie par les maîtres, au labeur conséquent de mise en place réalisé par Xavier Saillen, et au soutien financier des maisons Rigips et Fxhit. La profession de plâtrier, en désamour auprès des jeunes, méritait de disposer de documents de travail fouillés, complets, et de haute qualité.

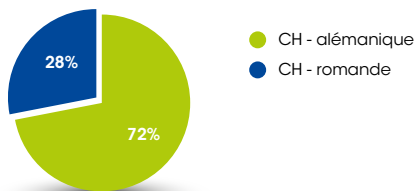
Et pour ne pas que le papier peint soit en reste, la FREPP, avec le concours de la maison Reichenbach, a également édité pour la rentrée 2020 un nouveau manuel du papier peint, richement échantillonné et qui est d'une belle utilité pour l'enseignement de cette matière, mais également pour la promotion du papier peint qui peine à conquérir des parts de marché.

>>>

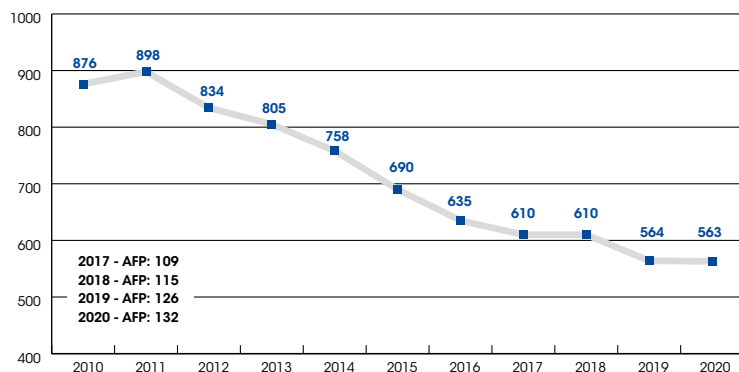
CFC de peintres et plâtriers constructeurs à sec délivrés par canton romand



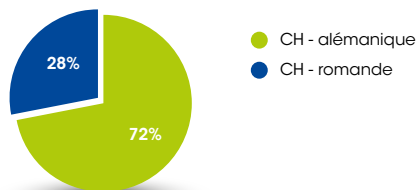
Répartition des apprentis peintres et plâtriers constructeurs à sec en 2020



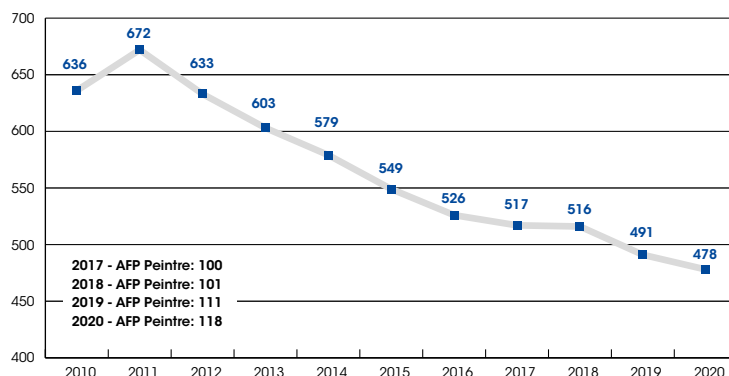
Effectif des apprentis peintres et plâtriers constructeurs à sec en formation en Suisse romande



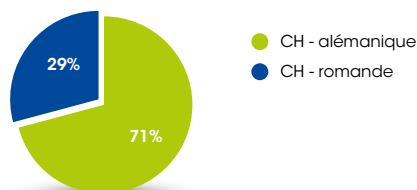
Répartition des apprentis peintres en 2020



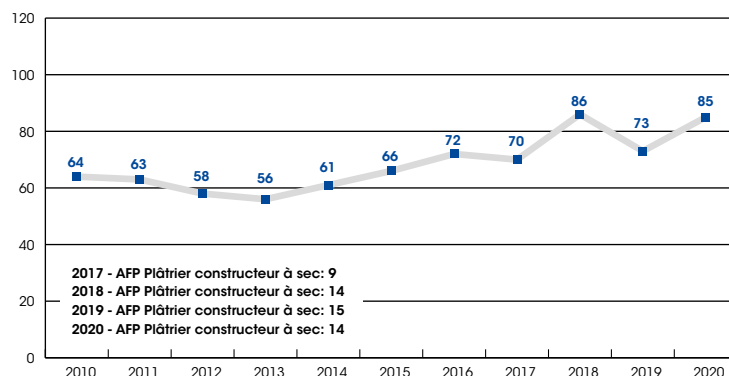
Effectif des apprentis peintres en formation en Suisse romande



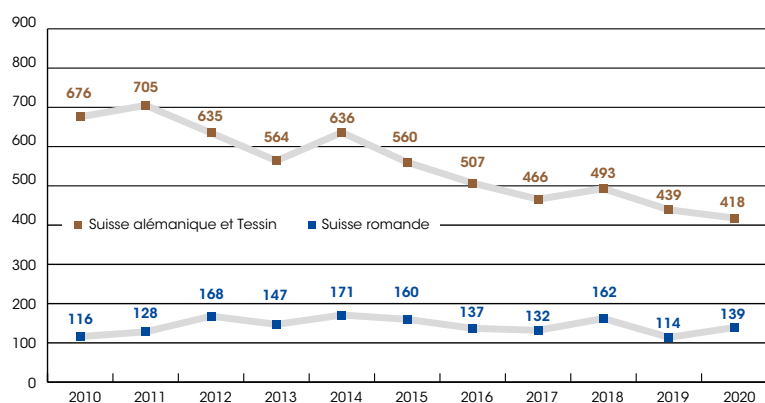
Répartition des apprentis plâtriers constructeurs à sec en 2020



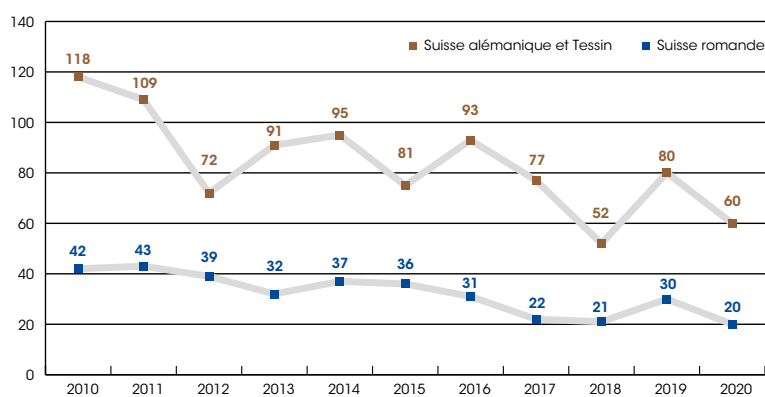
Effectif des apprentis plâtriers constructeurs à sec en formation en Suisse romande



CFC de peintres délivrés

**Nbre de CFC en Suisse****2018: 655****2019: 553****2020: 557**

CFC de plâtriers constructeurs à sec délivrés

**Nbre de CFC en Suisse****2018: 73****2019: 110****2020: 80**>>> **EFFECTIFS DES APPRENTIS**

Globalement, le nombre de nouveaux CFC délivré est reparti à la hausse et c'est réjouissant. Ce qui l'est tout autant, c'est le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage et donc le nombre total d'apprentis en formation. Les entreprises romandes de plâtrerie-peinture ont prouvé que même dans des périodes très incertaines comme celle qu'elles ont vécu au printemps 2020, elles ont fait face à leurs responsabilités en continuant à former des jeunes. Car c'est l'un des rôles essentiels d'un chef d'entreprise. Assurer la pérennité de la profession en contribuant à la transmission du savoir est une noble tâche dont tout professionnel responsable devrait avoir conscience.

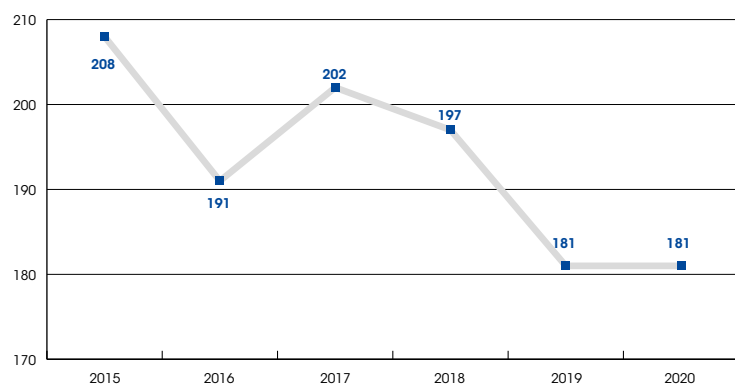
S'agissant de la profession de plâtrier, qui peine toujours à recruter suffisamment de jeunes, la FREPP a proposé aux cantons une révision de la tarification des apprentis plâtriers constructeurs à sec. Par ailleurs, pour les CFC peintre désirant recevoir une formation complémentaire en plâtrerie, un projet de formation débouchant sur un certificat associatif sera mis sur pied.

NOUVELLE CAMPAGNE DE PROMOTIONS DES PROFESSIONS

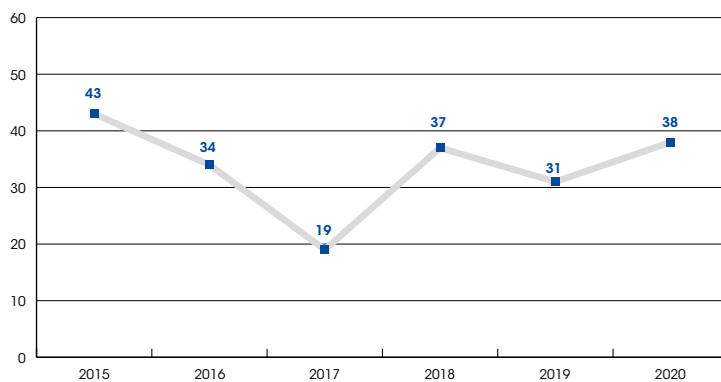
Le comité FREPP a décidé de mettre à nouveau sur pied une campagne de promotion des professions en faisant réaliser un film dynamique et attractif ainsi que des capsules à diffuser sur les réseaux sociaux. Cette campagne débutera dès cet automne.

>>>

Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage
peintres en Suisse romande



Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage
plâtriers constructeurs à sec en Suisse romande



Canton	Emplois en plâtrerie-peinture (+ 1,59% par rapport à 2019)	Apprentis (+ 0,7% y c. AFP)	Nbre de collaborateurs par apprentis
Fribourg	1499	94	16
Genève	2167	115	19
Neuchâtel	654	75	9
Valais	1662	132	13
Vaud	3139	265	12
Total	2019: 8978 9121	2019: 676 681	2019: 14 13 (moyenne)

PLÂTRERIE ET PEINTURE

Championnats ROMANDS

Cité des Métiers - Genève
cite-metiers.ch - L'EXPO

Palexpo du 23 au 28 novembre 2021

Le succès rencontré par la première édition de ces championnats ne pouvait que déboucher sur une deuxième édition. Le plaisir éprouvé, tant par les participants à ces joutes, que par le comité d'organisation laisse augurer un nouveau concours exceptionnel et une belle promotion de nos métiers.

Elle aura lieu cette fois à PALEXPO Genève dans le cadre de la prochaine Cité des Métiers qui se déroulera du 23 au 28 novembre 2021.

**Dans la citation de Benjamin Franklin,
on constate que ce dernier était déjà convaincu au
XVIII^e siècle des vertus de l'apprentissage dual.**

<i>Tu me dis</i>	>>>	<i>J'oublie</i>
<i>Tu m'enseignes</i>	>>>	<i>Je me souviens</i>
<i>Tu m'impliques</i>	>>>	<i>J'apprends</i>

*Benjamin Franklin, 1706-1790
Philosophe, physicien et père fondateur
des Etats-Unis d'Amérique*



FORMATION SUPÉRIEURE

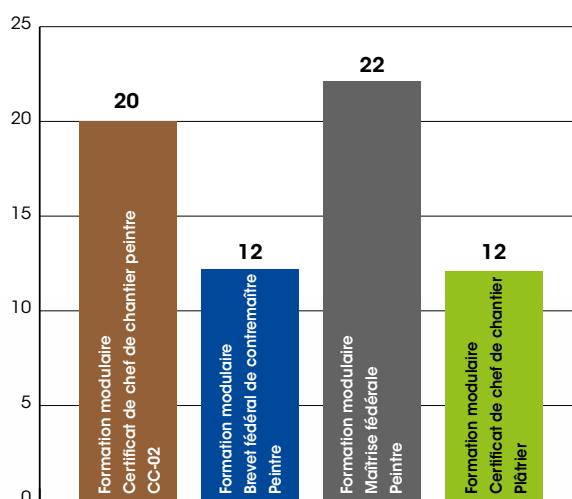
Mis à part quelques cours qui ont dû être repoussés en raison de la pandémie, la formation supérieure de peintre et de plâtrier s'est déroulée à satisfaction, tant des participants que des organisateurs. Les effectifs sont toujours très réjouissants et nous avons le plaisir de pouvoir compter cette année 7 nouveaux maîtres plâtriers, les premiers depuis 1994, mais aussi les premiers d'une série que nous n'entendons pas interrompre de sitôt. Les candidats pour une nouvelle volée ont déjà débuté leurs modules. Les sessions de chefs de chantier, contremaîtres et maîtres peintre sont également bien fréquentées.

Les membres des commissions Assurance Qualité (AQ) peintre et plâtrier font un excellent travail et nous ne saurions passer ce chapitre sans leur adresser de chaleureux remerciements pour leur engagement, en particulier à leurs présidents Denis Quaglia et Flavio Di Marco pour la peinture et Venance Bonvin pour la plâtrerie.

Les nouveaux règlements de formation supérieure peintre ont été révisés pour simplifier le déroulement de l'enseignement et regrouper un certain nombre de modules. Ils devraient être signés prochainement.

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE:

Nombre de participants
(au 31 juillet 2021)



FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX DIPLÔMÉS



CHEFS DE CHANTIER PEINTRES (SESSION 7 ET CC-01)

Visar Abazi	Payerne	VD	(octobre 2020)
Giuseppe Scolavino	Genève	GE	(octobre 2020)
Hamza Becirovic	Peseux	NE	(janvier 2021)
Mélissa Berger	St-Blaise	NE	(janvier 2021)
Florian Corbaz	Romanel-sur-Lausanne	VD	(janvier 2021)
Alessandro De Cagna	Ecublens	VD	(janvier 2021)
Samuel Dessimoz	Vétroz	VS	(janvier 2021)
David Dondainaz	Martigny	VS	(janvier 2021)
Besfort Hyseni	Sion	VS	(janvier 2021)
Antonin Kress	Genève	GE	(janvier 2021)
Ricardo Miguel Martins Taveira	Martigny	VS	(janvier 2021)
Sarah Millioud	Penthéréaz	VD	(janvier 2021)
Bernard Neto	Savièse	VS	(janvier 2021)
Loïck Seyer	Monthey	VS	(janvier 2021)
Myriam Bosson	Gland	VD	(mars 2021)
Steven Constantin	St-Séverin	VS	(mars 2021)
Quentin Dafflon	Bulle	FR	(mars 2021)
Frédéric Maeder	Rolle	VD	(mars 2021)
Ali Ozcan	Douvaine	France	(mars 2021)
Murat Pulfer	Monthey	VS	(mars 2021)
Bastien Muscianesi	Bouveret	VS	(mars 2021)

CONTREMAÎTRES PEINTRES (SESSION 5)

Quentin Auer	Avenches	VD	(27 octobre 2020)
Emmanuel Carneiro	Monthey	VS	(27 octobre 2020)
David Comby	La Chaux-de-Fonds	NE	(27 octobre 2020)
Jonathan Filipe Dos Santos Loureiro	St-Pierre-de-Clages	VS	(27 octobre 2020)
Jimmy Geiser	Tramelan	BE	(27 octobre 2020)
Jacky Koller	Courfaivre	JU	(27 octobre 2020)
Bruno Marchina	Bulle	FR	(27 octobre 2020)
Veton Osmani	Martigny	VS	(27 octobre 2020)
Christian Roulin	Crésuz	FR	(27 octobre 2020)
Diego Tomaselli	Delémont	JU	(27 octobre 2020)
Michaël Vernez	Chavannes-les-Forts	FR	(27 octobre 2020)

MAÎTRES PEINTRES (SESSION 3)

Lorenzo Nigro	Gland	VD	(12 juin 2021)
---------------	-------	----	----------------

MAÎTRES PLÂTRIERS (SESSION 1)

Cyril Bernasconi	Courtételle	JU	(22 janvier 2021)
Luis Paulo De Sousa	Bernex	GE	(22 janvier 2021)
Loïc Gurtner	Boulens	VD	(22 janvier 2021)
Otwin Jossen	Naters	VS	(22 janvier 2021)
Charly Marty	Vouvry	VS	(22 janvier 2021)
Valentin Schmid	Ballens	VD	(22 janvier 2021)
Bryan Villat	Bassecourt	JU	(22 janvier 2021)

COLLECTE DES DÉCHETS SPÉCIAUX

LES ENTREPRISES ROMANDES DE PLÂTRERIE- PEINTURE SONT TOUJOURS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Le recyclage correct des déchets de peinture est devenu la règle dans toutes les entreprises romandes de plâtrerie-peinture membres de la FREPP. En effet, les quantités livrées et éliminées comme il se doit sont toujours plus importantes et 2021 a battu des records puisque c'est près de 165 tonnes de déchets qui ont été récoltées. Autre aspect réjouissant : les peintures sans solvants représentent une part toujours plus importante, signe que les entreprises, soucieuses de l'environnement, privilégient autant que faire se peut, des produits à base aqueuse plus neutres pour l'environnement.

MAÎTRES D'ŒUVRE! PRIVILÉGIEZ LES ENTREPRISES EXEMPLAIRES!

Les entreprises participant à la collecte des déchets organisée par la FREPP, et donc respectueuses de l'environnement, se voient remettre une attestation signifiant leur bienveillance envers la nature. Les maîtres d'œuvre sensibles à cette problématique, et les autres également d'ailleurs, devraient exiger cette attestation à toute entreprise à qui ils confient leurs travaux.

ACTION «COVID» EN FAVEUR DES MEMBRES

Le rabais de 50 % accordé en 2020 aux entreprises membres sur leur facture d'élimination de leurs déchets de peinture sera reconduit en 2021. L'objectif visé est double : alléger les charges des entreprises en cette période difficile et encourager ces dernières à l'élimination correcte de leurs déchets.



	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
Solvant	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%
Avec	18 309	24 %	21 366	20 %	17 126	24 %	13 373	17 %	14 690	22 %	31 570	19 %
Sans	57 481	76 %	83 357	80 %	54 603	76 %	63 870	83 %	52 791	78 %	132 791	81 %
Total	75 790		104 723		71 729		77 243		67 481		164 361	

FP³

FONDS PROFESSIONNEL ROMAND DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

S'il est un point positif de la loi sur la formation professionnelle de décembre 2002, c'est bien celui d'offrir la possibilité aux organisations professionnelles de lever un fonds professionnel auquel toutes les entreprises de la branche ont l'obligation de contribuer. Cela permet la mise en place de nombreuses prestations liées à la formation et au perfectionnement professionnel sans que ce soit toujours les mêmes, à savoir les membres des associations professionnelles, qui soient sollicités.

En ces périodes où nous menons de front la formation de chef de chantier, de contremaître et de maîtrise «peintre» et «plâtrier», les heures de travail consacrées à la mise sur pied de ces programmes de cours et de préparation aux examens sont très nombreuses. Il est donc indispensable de disposer d'un tel fonds afin de pouvoir rémunérer correctement toutes les personnes qui s'engagent pour le développement et la pérennité de nos belles professions.

Toutes les entreprises sollicitées qui ne connaissaient pas l'intense travail réalisé et surtout qui n'avaient pas conscience de son coût et du fait qu'il était jusqu'ici intégralement pris en charge par les associations comprennent maintenant mieux la nécessité de contribuer, par le biais du FP³, à former tous les jeunes qui s'engagent dans notre branche.

Afin de rétablir une égalité de traitement, la taxe de base minimale a été étendue à toutes les entreprises pour éviter que celles ayant une faible masse salariale paient un montant inférieur aux indépendants sans personnel. Cette modification a fait l'objet d'un nouvel arrêté du Conseil fédéral entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Toutes les informations sur le fonctionnement du fonds FP³, son règlement, l'utilisation des ressources et l'arrêté du Conseil fédéral sont consultables sur notre site internet www.frepp.ch.

www.frepp.ch



FORMATION



FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE – FP³

T-SHIRTS



CHEMISES PLASTIQUES

PORTE-CLÉS



POLOS



SACHETS DE SUCRE

AUTOCOLLANTS



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

CAMPAGNE LES VRAIS PROS!

Aujourd'hui, plus que jamais, il est indispensable pour les entreprises de se démarquer des «bricoleurs», des peintres du dimanche (et du samedi), de ceux qui régulièrement contribuent à faire croire que l'on peut s'improviser dans nos professions sans formation ni matériel adéquat.

Nos professions sont exigeantes. On a l'occasion de le découvrir lors de chaque édition du FREPP Info, les connaissances techniques indispensables afin de réaliser un travail irréprochable et durable, dans le respect de l'éthique professionnelle, sont importantes, et surtout, pas du tout maîtrisées par les bricoleurs, barbouillons itinérants et autres «jobbers» qu'on peut dénicher sur des sites tels que «needhelp».

Au secrétariat de la FREPP, on ne compte plus les téléphones de personnes ayant cru bien faire en confiant leurs travaux de peinture à des gens qui sont tout sauf des artisans consciencieux et qui,

au final, sont désemparées lorsque, quelques temps après, les problèmes surviennent.

Nous encourageons donc tous les membres FREPP à s'afficher distinctement en tant que «VRAIS PROS» en faisant usage des vecteurs mis à leur disposition illustrés sur ces pages.

De nombreuses entreprises ont profité de l'action COVID l'an dernier (une bâche offerte).



PLAQUETTE

BÂCHES **ICI** **VOTRE LOGO**



... sont membres des associations cantonales de la FREPP.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'objectif de la Solution de branche romande pour la sécurité au travail dans les entreprises de plâtrerie-peinture est de sensibiliser les entreprises et les travailleurs à différents cas d'accident qui peuvent survenir dans ces professions plus spécifiquement.

Le rappel régulier de porter une attention toute particulière aux accidents les plus fréquents et de signaler des causes d'accident plus rares, mais non moins graves, problématiques et coûteux, est une des missions de notre solution de branche. En évitant une paperasserie rébarbative et en étant le plus concrets possible dans nos actions, nous avons convaincu près de 400 entreprises que la solution de branche romande est un instrument adapté pour répondre aux mesures fédérales sur la santé et la sécurité au travail, et est préférable à une fastidieuse solution individuelle.

Pour que votre qualité de membre de la solution de branche romande de la plâtrerie-peinture soit toujours reconnue, vous devez, vous ou l'un de vos cadres, avoir fait le cours PERCO et suivi un cours Edex dans un intervalle maximum de 5 ans.

La SUVA va mettre l'accent sur le contrôle des entreprises ne répondant pas aux directives CFST en matière de santé et de sécurité au travail. Nous recommandons donc à toutes les entreprises de contrôler la validité de sa qualité de membre PERCO afin de ne pas perdre sa conformité aux dites directives.

Edex 5 à 7 suivis (laisser libre)

date	
visa	
date	
visa	
date	
visa	
date	
visa	
date	
visa	

La participation à un cours Edex prolonge la validité de l'attestation PERCO de 5 ans à partir de la date du cours.

FREPP fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture

ATTESTATION

PERCO

Personnel de contact dans l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail

CPP SOR COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE SECOND-ŒUVRE ROMANDE DE LA CONSTRUCTION

Des cours PERCO et des cours Edex sont mis sur pied chaque année. Cette année, en raison de la COVID-19, ils ont dû être reportés à l'automne. Pour les nouvelles entreprises pas encore membres de la solution de branche, elles ont la possibilité de s'inscrire pour les formations PERCO qui se déroulent chaque début d'année. Des cours de mise à niveau (Edex) sont également organisés à la même période.

ATTESTATION PERCO

Les PERCO de chaque entreprise membre de la solution de branche romande de la plâtrerie-peinture se voient délivrer une attestation (voir ci-dessus) confirmant la conformité avec les directives fédérales en matière de sécurité au travail. De plus en plus de maîtres d'œuvre demandent de joindre une copie de ce document lors du retour des cahiers de soumissions. Mais toutes les entreprises membres de la solution de branche romande peuvent spontanément le joindre à chacune de leurs offres. Cela peut favorablement influencer tout maître d'ouvrage sensible aux questions de la sécurité sur les chantiers.

SUVA

La baisse de l'activité 2020 engendrée par la situation COVID-19 dès mars et la communication de la SUVA relative au taux de prime 2022 nous laissait espérer une baisse significative du taux de cotisation.

Mais la baisse du rendement des placements et l'amortissement nécessaire des déficits de la classe 44D (principalement en plâtrerie) vont compenser dans une large mesure la baisse de prime envisagée due au COVID.

Finalement, le taux que chaque entreprise paiera sera légèrement inférieur à 2021.

Mais sans l'effet «COVID», la hausse de prime aurait été sensible, et l'an prochain, sauf événement exceptionnel, la classe 44D n'y échappera pas.

AAP: NBRE D'ENTREPRISES AVEC MODIFICATION DES TAUX DE PRIME AU 1.1.2022

Modification des degrés	Nbre d'entreprises	Parts	Nbre d'entreprises	Parts
+4 et plus	157	2,1%	3 626	47,7%
+3	462	6,1%		
+2	1 457	19,1%		
+1	1 550	20,4%		
Inchangé	3 425	45,0%	3 425	45,0%
-1	389	5,1%	558	7,3%
-2	62	0,8%		
-3	32	0,4%		
-4 et plus	75	1,0%		
Total	7 609	100%	7 342	100%

LA SUVA C'EST:

- 4,3 milliards de prestations servies
- 4,3 milliards de cotisations perçues
- 4370 collaborateurs
- 130 600 entreprises affiliées
- 2 millions d'assurés
- 406 300 cas d'accidents enregistrés

AAP: TAUX DE BASE AU 1.1.2022 DE LA CLASSE 44D

Collectif	Genre d'entreprise	Nombre d'entreprise (année préc.)	Masse salariale 2019 en 1000 francs	Taux de base				Modification des taux de prime 2020-2021
				2021		2022		
				Degré	(%) net/brut	Degré	(%) net/brut	
44D		7 609 7 342	2519520					
A0	Entreprise de peinture	4 708 4 625	1 395 386	100	2,5050 / 2,9810	100	2,5050 / 2,4800	- 0,5010 %
AR	Restauration d'œuvre d'art	48 50	4 141	89	1,4640 / 1,7422	89	1,4640 / 1,4494	- 0,2928 %
B0	Entreprise de plâtrerie	2 853 2 667	1 119 993	113	4,7200 / 5,6168	115 (+2)	5,2100 / 5,1579	- 0,4589 %

ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES

CONSTRUCTIONSUISSE

CONSTRUCTIONROMANDE

Le travail de lobbying de cette organisation s'est fortement développé depuis la constitution de notre organisation romande. La proximité des membres avec les élus politiques de chaque canton rend les interventions plus aisées et moins protocolaires. Pour chaque problématique, on trouve des élus aux Chambres fédérales qui sont de notre côté et tout à fait disposés à faire une intervention ou adopter une position conforme aux souhaits de la branche. Ce travail portera assurément ses fruits. La FREPP joue un rôle primordial dans ce contexte, car son président exerce également la présidence de Constructionromande.

bauenschweiz
constructionsuisse
costruzionesvizzera

Constructionromande s'est fixé 10 domaines d'action essentiels pour un bon fonctionnement de notre secteur économique :

1. aménagement du territoire;
2. infrastructures et mobilité;
3. efficience énergétique;
4. marchés publics;
5. politique de la concurrence et activités de la Commission de la concurrence (COMCO);
6. main-d'œuvre étrangère et relations avec l'Union européenne;
7. main-d'œuvre;
8. faillites en série;
9. travail au noir;
10. conventions collectives de travail.

Une veille législative, des interventions directes aux élus concernés, des rapports explicatifs pour tous les élus nationaux sont autant d'éléments essentiels pour lesquels cette faïtière romande de la construction est active.





SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

UNION SUISSE DES ARTS ET MÉTIERS (USAM)

L'USAM est l'association faîtière des 300 000 PME de Suisse et joue évidemment un rôle essentiel en matière de défense des intérêts des entreprises et de mise en place de conditions favorables permettant aux entreprises de bien fonctionner, d'être performantes et de se développer. L'USAM s'est montrée très active dans de nombreux dossiers et a exercé toute son influence au Parlement fédéral, avant les votes importants pour nos PME, et lors des campagnes de votation dont elle a pour beaucoup, assuré la coordination et le bon déroulement.

Si les associations professionnelles sont primordiales pour assurer la défense d'une profession, la formation de base et supérieure, le soutien aux entreprises pour l'application de diverses normes, la négociation des conditions de travail de la branche, une organisation faîtière joue également un rôle essentiel lorsqu'il s'agit pour les milieux économiques de faire entendre leur point de vue sur les nouvelles législations devant réguler le marché.

UNION PATRONALE SUISSE (UPS)

L'Union patronale suisse, est comme son nom l'indique, spécialisée dans la défense des employeurs. Elle œuvre pour faire en sorte que les conditions de travail de l'ensemble de l'économie suisse soient adaptées aux besoins et permettent aux entreprises d'évoluer sereinement dans un marché hautement concurrentiel. Les dossiers qui occupent actuellement cette organisation sont notamment la réforme de la prévoyance professionnelle, tant du 1^{er} que du 2^e pilier. Si les deux sont étroitement liés, l'option de les traiter séparément paraît judicieuse après l'échec du dernier projet devant le peuple suisse, et l'urgence de devoir mettre en œuvre des réformes permettant la pérennité de notre système des 3 piliers qui a fait ses preuves.

Magnum-Partenaires



AKZO NOBEL COATINGS AG
Industriestrasse 17a, 6203 Sempach Station
www.sikkens-center.ch



KNUCHEL FARBEN SA
Steinackerweg 11, 4537 Wiedlisbach
www.colorama.ch



KNAUF SA
Kägenstrasse 17, 4153 Reinach/BL
www.knauf.ch



BOSSHARD + CO. AG
Infangstrasse 97, 8153 Rümlang
www.bosshard-farben.ch



RUPF + CO. AG
Eichstrasse 42, 8152 Glattbrugg
www.ruco.ch



STO AG
Südstrasse 14, 8172 Niederglatt
www.stoag.ch



CAPAROL FARBEN AG
Gewerbstrasse 5, 8606 Nänikon
www.caparol.ch



SAINT-GOBAIN WEBER AG
Täferstrasse 11b, 5405 Baden-Dättwil
www.weber-marmoran.ch



KARL BUBENHOFER SA
Hirschenstrasse 26, 9201 Gossau
www.kabe-peintures.ch



SOCOL SA
Rue du Lac 24, 1020 Renens
www.socol.ch

Medium-Partenaires



ALFONS HOPHAN AG
www.hola.ch



DOLD AG
www.dold.ch



PEKA
www.peka.ch



GREUTOL SA
www.greutol.ch



VERNIS CLAESSENS SA
www.claessens.ch

Basic-Partenaires

PERMAPACK AG
www.permapack.ch

SAX-FARBEN AG
www.sax.ch

STORCH (SCHWEIZ) AG
www.storch.ch

FESTOOL SCHWEIZ AG
www.festool.ch

TOUPRET SUISSE SA
www.toupretpro.ch

LANIT SA
www.lanit.ch



Le groupe de sponsors s'engage pour la formation et la formation continue des peintres et des plâtriers. Grâce à un concept de soutien à long terme et à la collaboration précieuse entre les membres du groupe de sponsors et la FREPP, les objectifs visés peuvent être réalisés de façon efficace et orientée sur le but. La FREPP recommande à ses membres de privilégier pour leurs activités commerciales les partenaires de l'association. La FREPP remercie les partenaires pour leur engagement!

www.groupe-de-sponsors.ch

FOURNISSEURS PARTENAIRES

La cordiale collaboration entre la FREPP et ses membres et les fournisseurs partenaires est un exemple dans le domaine. Il faut louer l'esprit constructif de nos partenaires qui ont compris que l'avenir du métier passe absolument par une formation professionnelle supérieure d'un excellent niveau. Des matériaux de qualité ne sont pas mis en évidence s'ils ne sont pas mis en œuvre par des artisans qualifiés et compétents. De même un excellent artisan ne peut pas fournir un travail de qualité si les produits qu'il met en œuvre ne répondent pas à certaines exigences. D'où une excellente collaboration et un soutien financier appréciable des fournisseurs pour toutes les activités de formation supérieure et pour l'édition de matériel de formation.

Merci à tous les partenaires pour leur collaboration tout au long de l'année et pour leur indispensable soutien financier. Les membres sont invités à leur montrer leur reconnaissance par des relations commerciales régulières.

NOS PARTENAIRES
pour le perfectionnement professionnel

 **Rigips**
SAINT-GOBAIN

FIXKIT

HGC


PARQUETS - MOQUETTES - PVC - LINO - STORES - PAPIERS PEINTS


SAINT-GOBAIN

 **FREPP**
Fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!
... mettent en œuvre des matériaux de qualité.

CORONAVIRUS / COVID-19

Règles de conduite recommandées dans la branche de la plâtrerie-peinture

Le suivi des recommandations ci-après permettront d'endiguer la pandémie du Coronavirus et faire en sorte qu'une vague puisse être évitée.

Nous vous remercions de demander à vos collaborateurs d'observer rigoureusement ces recommandations, ceci afin que cette crise du Coronavirus ne soit bientôt qu'un mauvais souvenir :

COMPORTEMENT

- Rester à la maison au premier symptôme de la maladie.
- Prendre contact immédiatement avec un médecin.

HYGIÈNE

- Se laver régulièrement les mains.
- Désinfecter les surface souvent touchées (poignées de porte, volant du véhicule, caisse à outils, etc.).
- Désinfecter les outils dès la fin de l'utilisation.
- Respecter la distance sociale.
- Eviter tout contact physique.

TRANSPORTS

- Limiter les déplacements.
- Eviter les transports publics.
- Maintenir dans la mesure du possible les distances sociales (éviter le confinement dans les véhicules).

GROUPES

- Eviter les groupes de plus de 5 personnes.
- Echelonner les arrivées au dépôt.
- Préférer les rendez-vous sur les chantiers.

PAUSES

- Respecter les distances.
- Apporter boisson et nourriture de la maison.



fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

... respectent les recommandations d'hygiène et de distanciation.

REMERCIEMENTS

Notre fédération ne pourrait être aussi performante et active sans le soutien et le travail de nombreuses personnes qui contribuent à son bon fonctionnement. Ce rapport est l'occasion de témoigner toute notre reconnaissance et de dire un grand merci pour leur engagement :

- aux membres du comité central romand et à leur président pour leur contribution à la prise de décisions favorables à une saine et dynamique évolution de la FREPP;
- aux membres des différentes commissions et groupes de travail pour leur implication dans les différentes commissions, notamment de formation et de perfectionnement;
- aux enseignants aux cours théoriques, aux cours pratiques ainsi qu'aux cours de formation professionnelle supérieure;
- aux membres de la commission des championnats romands pour leur implication et le partage de leur enthousiasme;
- aux membres pour leur participation aux différentes activités et prestations;
- au team FREPP enfin, Romy Hintz, Xavier Saillen et Francine Clavier pour leur travail assidu, toujours très engagé et mu d'une volonté farouche d'aller de l'avant et de faire de la FREPP une organisation appréciée de ses membres.

COMMISSIONS

COMMISSION SUISSE POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET LA QUALITÉ - DÉLÉGUÉS FREPP

- Gérard Anzenberger Réchy
- Mario Manzini Sainte-Croix

COMMISSION SUISSE DE SURVEILLANCE DES CIE - DÉLÉGUÉS FREPP

- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Mario Manzini Sainte-Croix
- Thomas Hilger Lausanne
- Philippe Voisard Le Locle

RÉDACTION «FREPP INFO»

- André Buache (Prés.) Corcelles-près-Payerne
- Olivier Berchten Veyrier
- Pierre-Yves Correvon Gimel
- Pierre-Joseph Filippini Sion

PROMOTION PROFESSIONNELLE

- Damien Boscaglia St-Sulpice (NE)
- Gianluca Caragnano Carouge
- André Guggiari Fribourg
- Stéphane Michelet Conthey
- Florent Treboux Bassins

COMMISSION AQ PLÂTRIER FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

- Venance Bonvin (Prés.) Lens
- Cyril Bernasconi Courtételle
- Luis Paulo De Sousa Bernex
- Loïc Gurtner Boulens
- Stéphane Locatelli Carouge
- Mario Manzini Sainte-Croix
- Stéphane Michelet Conthey
- Claudio Muscianesi Verbier
- Olivier Roy Montagny-près-Yverdon
- Christophe Sauter La Tour-de-Trême
- Valentin Schmid Ballens

COMMISSION AQ PEINTRE FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

- Denis Quaglia (co-Prés.) Vouvry
- Flavio Di Marco (co-Prés.) Marin
- Nicolas Clément Praroman-Le Mouret
- Olivier Deagostini Colombier
- Florian Lovey Orsières
- Daniel Malherbe Le Mont-sur-Lausanne
- Renato Mandola Carouge
- Baptiste Monnard Fenil-sur-Corsier
- Jean-Michel Savioz Sion
- Yannick Seramondi Versoix

COMMISSION INTERCANTONALE EFA

- Daniel Matthey (Prés.) Colombier
- Gérard Anzenberger Réchy
- Stéphane Brosy Delémont
- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Carmine Ciaramella Lussy-Villars
- Conrad Glauser Moutier
- Jean-Marc Jaquier Gland
- Stéphane Locatelli Carouge
- Claudio Muscianesi Verbier
- Gilles Perseghini Estavayer-le-Lac
- Pierre Righini Lausanne

COMMISSION DE RELECTURE EFA

- Gérard Anzenberger Réchy
- Venance Bonvin Lens
- Claude Chollet Petit-Lancy
- Marc Droz Chézard-St-Martin
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- André Dutoit L'Isle
- Renato Mandola Carouge
- Daniel Matthey Colombier

COMMISSION INTERCANTONALE DES CIE

- | | |
|-------------------------|------------------|
| • Mario Manzini (Prés.) | Sainte-Croix |
| • Gérard Anzenberger | Réchy |
| • Jean-Michel Chabloz | Meyrin |
| • Jean-Pierre Häusler | Muntelier |
| • Thomas Hilger | Lausanne |
| • Stéphane Locatelli | Carouge |
| • Daniel Matthey | Colombier |
| • Claudio Muscianesi | Verbier |
| • Axel Perseghini | Morens |
| • Gilles Perseghini | Estavayer-le-Lac |
| • Pierre Righini | Lausanne |
| • Daniel Roeslin | Le Landeron |
| • Philippe Voisard | Le Locle |

COMMISSION DES CHAMPIONNATS ROMANDS

- | | |
|-------------------------|------------|
| • Thomas Hilger (Prés.) | Lausanne |
| • Serge Berclaz | Bavois |
| • Ludovic Dedominici | Prilly |
| • Flavio Di Marco | Marin |
| • Stéphane Locatelli | Carouge |
| • Charly Marty | Vouvry |
| • Mario Manzini | Ste-Croix |
| • Stéphane Michelet | Conthey |
| • Thomas Orth | Châtelaine |

GROUPE DE SOUTIEN À LA SOLUTION DE BRANCHE ROMANDE DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

- | | |
|-------------------------------|-------------------|
| • Romy Hintz FREPP | Sion |
| • Laurent Derivaz FREPP | Fribourg |
| • Serge Jacquin FREPP | Tolochenaz |
| • Antonio Martino FREPP | Bösingen |
| • Amalia Massy FREPP | Sion |
| • Laetitia Piergiovanni FREPP | Hauterive |
| • Bernard Tissières SCIV | Sion |
| • Kathrin Ackermann SYNA | Olten |
| • J. Ernesto Suarez SYNA | Villars-sur-Glâne |
| • Armand Jaquier UNIA | Fribourg |
| • Christine Michel UNIA | Berne |

COMMISSION PATRONALE DE NÉGOCIATION

CCT-SOR

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| • Pascal Schwab (Prés.) | Prêles |
| • Fabrice Beynon | Courgenay |
| • André Buache | Corcelles-près-Payerne |
| • Marcel Delasoie | Sion |
| • Laurent Derivaz | Fribourg |
| • Stéphane Ducommun | La Chaux-de-Fonds |
| • Michel Ducommun | Lausanne |
| • Bernard Erny | Carouge |
| • Florian Lovey | Orsières |
| • Michel Monti | Prilly |
| • Pascal Sallin | Villaz-St-Pierre |
| • Fernand Sauthier | Arzier |
| • Bastien Sauve | Renens |

Secrétariat

- | | |
|-------------------------|------|
| • Marcel Delasoie FREPP | Sion |
| • Romy Hintz FREPP | Sion |

COMITÉ CPP-SOR

Délégation patronale

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| • André Buache FREPP (Prés.) | Corcelles-près-Payerne |
| • Daniel Clément FREPP | Le Mouret |
| • Marcel Delasoie FREPP | Sion |
| • Florian Lovey FREPP | Orsières |
| • Bernard Erny SO-GE | Genève |
| • Stéphane Ducommun FRECEM | La Chaux-de-Fonds |
| • Pascal Schwab FRECEM | Prêles |

Délégation syndicale

- | | |
|--------------------------|----------|
| • Kathrin Ackermann SYNA | Olten |
| • José Engenheiro SYNA | Genève |
| • Thierry Lambelet SYNA | Lausanne |
| • Serge Aymon UNIA | Ayent |
| • Aldo Ferrari UNIA | Berne |
| • Armand Jaquier UNIA | Fribourg |

Secrétariat

- | | |
|--------------------------|----------------------|
| • Daniel Bornozy FRECEM | Le Mont-sur-Lausanne |
| • Claire Vulliamy FRECEM | Le Mont-sur-Lausanne |

EN VENTE

OUVRAGES EN VENTE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA FREPP

	Prix membre
Technique de décoration à l'ancienne	55.00
Abécédaire des papiers peints	25.00
Vocabulaire des termes techniques «Peinture, vernis et leur application»	25.00
Dénomination d'éléments de construction	15.00
Technologie peinture Tome I	20.00
Technologie pour peintre Le savoir en couleur (AVA COLOR)	90.00
Norme SIA 118/257 (fr. ou all.)	30.00
Norme SIA 257 (fr. ou all.)	60.00
Fiche technique CAN Qualités des surfaces	10.00
Série de prix (version informatique) (peinture, plâtrerie et isolation périphérique) (à commander sous www.frepp.ch)	100.00

EN VENTE AUPRÈS DE VOTRE SECRÉTARIAT CANTONAL

Série de prix (version papier) (peinture, plâtrerie, isolation périphérique)	
la pièce	80.00
les 3	200.00
Dossier de formation pour les apprentis (A voir auprès des cantons)	

Tous ces prix s'entendent hors taxes sans frais de port.

TEAM



MARCEL DELASOIE

Directeur

Tél. : 027 322 52 62
Fax : 027 322 24 84
E-mail : marcel.delasoie@frepp.ch



ROMY HINTZ

Adjointe de direction

Tél. : 027 322 52 64
Fax : 027 322 24 84
E-mail : romy.hintz@frepp.ch



XAVIER SAILLEN

Responsable FREPP Info
et formation

Tél. : 027 322 52 66
Fax : 027 322 24 84
E-mail : xavier.saillen@frepp.ch



FRANCINE CLAVIEN ALBRECHT

Collaboratrice

Tél. : 027 322 52 60
Fax : 027 322 24 84
E-mail : francine.clavien@frepp.ch

FREPP

Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Tél. : 027 322 52 60
E-mail : info@frepp.ch

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FREPP



Association fribourgeoise des entreprises de plâtrerie-peinture

c/o Union patronale du canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15 • CP 1552 • 1701 Fribourg
Tél. secrétariat : 026 350 33 00
l.derivaz@unionpatronale.ch • www.afmmp.ch
Président : Daniel Clément
Secrétaire patronal : Laurent Derivaz



GYPSERIE PEINTURE GENÈVE

Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève

c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98 • CP 5278 • 1211 Genève 11
Tél. secrétariat : 058 715 32 11
gpg@fer-ge.ch • www.gpg.ch
Président : Olivier Berchten
Secrétaire patronale : Nathalie Bloch



Association cantonale neuchâteloise des entreprises de plâtrerie-peinture

Rouges-Terres 61 • 2068 Hauterive
Tél. secrétariat : 079 850 36 02
info@anepp.ch • www.anepp.ch
Président : Flavio Di Marco
Secrétaire patronale : Laetitia Piergiovanni



Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres

c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20 • CP 141 • 1950 Sion
Tél. secrétariat : 027 327 51 41
amalia.massy@bureaudesmetiers.ch • www.avmmp.ch
Président : Florian Lovey
Secrétaire patronale : Amalia Massy

entrepreneurs!

fédération vaudoise

Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie et peinture

c/o Fédération vaudoise des entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2 • CP • 1131 Tolochenaz
Tél. secrétariat : 021 632 12 10
SecretariatsPatronaux@fve.ch • www.gvepp.ch
Président : Baptiste Monnard
Secrétaire patronal : Serge Jacquin

COMITÉ

COMITÉ FREPP (2018-2022)

Président : **André Buache**

FRIBOURG

Membre : André Guggiari
Secrétaire : Laurent Derivaz

GENÈVE

Président : Olivier Berchten
(vice-président FREPP)
Membre : Gjavit Halili
Secrétaire : Nathalie Bloch

NEUCHÂTEL

Président : Flavio Di Marco
Secrétaire : Laetitia Piergiovanni

VALAIS

Président : Florian Lovey
Secrétaire : Amalia Massy

VAUD

Président : Baptiste Monnard
Secrétaire : Serge Jacquin

SECRÉTARIAT

Directeur : Marcel Delasoie
Adj. de direction : Romy Hintz

Rapport présenté lors de l'Assemblée des délégués du 27 août 2021

Fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

Rue de la Dent-Blanche 8
1950 Sion

www.frepp.ch



LES VRAIS PROS!